

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 291

AMENDEMENT

présenté par

Mme Bourouaha, M. Monnet, Mme Lebon, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor,
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 5

À la sixième phrase de l'alinéa 13, substituer au mot :

« désignations »

le mot :

« élections ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli

Cet amendement vise au rétablissement des élections professionnelles comme notre Assemblée l'a voté en première lecture.